

OFFRE DE FORMATION

Elaborer le zonage pluvial, un outil essentiel pour votre territoire



**Trappes-en-
Yvelines**

23 et 24 juin 2026



L'urbanisation et l'imperméabilisation croissante des sols engendrent et accentuent les phénomènes d'inondations et de pollutions des milieux aquatiques. Le changement climatique renforce les risques liés à ces phénomènes.

La collectivité compétente doit définir la politique de gestion des eaux pluviales qu'elle souhaite porter, afin que l'urbanisation (actuelle et future) ait un impact le plus faible possible sur le cycle naturel de l'eau, l'environnement au sens large et indirectement sur les finances de la collectivité.

L'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes (ou leurs groupements compétents) délimitent un zonage pluvial adapté à leur territoire en répondant aux enjeux actuels.

Pour la collectivité compétente, l'élaboration du zonage pluvial constitue une obligation pour les territoires à enjeu qui s'inscrit dans une politique plus globale d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Une démarche propre à chaque territoire doit être élaborée, cette formation proposera une méthodologie décomposée en plusieurs étapes pour l'élaboration du document.

En référence, un guide méthodologique a été publié par le Cerema pour aider et accompagner les acteurs dans cette démarche, en s'appuyant sur des exemples de mise en place et de mise en œuvre d'un zonage pluvial.

Cette formation s'appuie sur les préconisations du guide zonage pluvial et du P'tit Essentiel associé.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- s'approprier les objectifs du zonage pluvial dans son ensemble et son contenu,
- découvrir les phases d'élaboration du zonage pluvial et les acteurs à associer.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Ateliers participatifs
- Exploitation de retours d'études et d'expérience du Cerema
- Visionnage de témoignages d'acteurs du métier et des collectivités
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

PUBLIC

Cette formation cible en particulier les ingénieurs et techniciens des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des établissements publics, des bureaux d'études et les intervenants dans le domaine de l'eau et/ou de l'urbanisme ou de l'aménagement.

NIVEAU PRÉ-REQUIS

- Connaissance générale de la gestion intégrée des eaux pluviales (gestion à la source, infiltration, solutions durables, désimperméabilisation)
- Maîtrise des fondamentaux du cycle de l'eau (bassins versants, petit/grand cycle de l'eau)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- QCM en fin de formation

FRAIS D'INSCRIPTION

1200 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuners jours 1 et 2 inclus

DURÉE

2 jours



PROGRAMME



Premier jour

- 9h00
- Accueil des participants
- 9h30
- Présentation du zonage pluvial : contexte réglementaire, enjeux et objectifs auxquels le zonage pluvial peut répondre, articulation avec d'autres démarches (PPRI, schémas directeurs d'assainissement...)
 - Présentation de la méthodologie générale pour élaborer un zonage : description des différentes étapes "techniques", organisation de la démarche (management du projet, acteurs à mobiliser, temps et moyens à mettre en oeuvre ...)
- 12h30 *Pause déjeuner*
- 13h30
- Débrief de la matinée
 - Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic territorial : méthodes employées et exemples d'applications
- 17h30 *Fin de la première journée*

Deuxième jour

- 8h45
- Le zonage pluvial, un outil au service d'une stratégie politique en matière de gestion des eaux pluviales
- 10h00
- Construction de la cartographie des zones à enjeux et *définition des mesures répondant aux enjeux de l'état des lieux*
- 12h30 *Pause déjeuner*
- 13h30
- Déroulement des étapes conduisant à approuver le zonage pluvial et donner une portée juridique aux prescriptions qu'il prévoit
 - Mise en œuvre et déploiement du zonage pluvial : sensibilisation des acteurs, prise en compte du zonage (urbanisme, assainissement...)
 - Suivi et évaluation du zonage pour la prochaine révision
 - Témoignages d'établissements publics sur le contenu de leurs zonages, la démarche menée et leurs retours d'expériences, discussions autour des difficultés et des réussites
 - Evaluation des acquis et clôture de la formation
- 16h15 *Fin de la formation*



LES ATOUTS DU **CEREMA**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Bruno KERLOC'H

Responsable

Muriel SAULAIS

Référent

INFORMATIONS ET **INSCRIPTION**



formation.catalogue@cerema.fr



www.cerema.fr



CeremaCom



Cerema

